



Research Article

LUTTE POUR LE POUVOIR ET ENFANTS SOLDATS AU TCHAD : ANALYSE HISTORIQUE D'UN PHÉNOMÈNE SOCIOPOLITIQUE PERSISTANT DE 1990 À 2021

***Mahamat Ibni Bichara**

Maitre-assistant (CAMES), Enseignant-chercheur à l'École Normale Supérieure de N'Djamena,
Département de Sciences historiques, Tchad

Received 15th May 2026; Accepted 19th June 2026; Published online 31st July 2026

Abstract

Le Tchad est l'un des pays africains dont l'histoire est jalonnée d'interminables conflits armés caractérisés par des guerres et de luttes qui opposent souvent des régimes qui se sont emparés du pouvoir contre des groupes armés qui cherchent aussi à le conquérir. Cette situation qui a commencé dès l'aube de l'accession de ce pays à la souveraineté internationale en 1960, s'est poursuivie jusqu'en 1990 avec l'accession au pouvoir du régime d'Idriss DébyItno. Pour atteindre leur objectif qui est celui de conquérir le pouvoir ou inversement à le conserver, les groupes armés recrutent des combattants issus des différentes communautés tchadiennes. Cependant, parmi ces combattants figure un nombre important d'enfants qui sont le plus souvent victimes de ces conflits armés et qui ont par conséquent besoin d'être protégés conformément aux dispositions de plusieurs instruments juridiques nationaux et internationaux. Cette communication vise à démontrer la stratégie mis en place par les groupes armés et les différents régimes qui se sont succédé pour recruter des enfants combattants sur des bases communautaires. Aussi, cette étude vise-t-elle à démontrer les efforts consentis par le Tchad et la communauté internationale à l'effet de lutter contre le recrutement des enfants soldats. Dans une approche diachronico-analytique, nous avons utilisé des sources orales et des sources écrites pour la réalisation de ce travail.

Keywords: Luittes, Pouvoir, Enfants soldats, Analyse historique, Phénomène sociopolitique, Persistant.

INTRODUCTION

Avant et après l'année 1990, le Tchad était meurtri par des multiples conflits et des guerres intestines qui ont émaillé le cours de son histoire politique. Ces guerres qui ont divisé les tchadiens tournent autour d'un certain nombre d'intérêts socio-politiques, économiques, culturels et religieux. C'est ainsi que plusieurs groupes armés ont vu le jour durant cette fourchette historique, souvent pour des revendications politiques et non pour lutter contre les vrais maux qui ont miné la vie politique au Tchad (Robert Buijtenhuijs, 1998). Cette conflictualité s'inscrit dans la logique guerrière des factions et des groupes armés d'obédience ethnique, confessionnelle ou régionale opposés, luttant pour la conquête du pouvoir ou le contrôle des ressources de l'Etat (Ibni Bichara, 2007). Cette situation a continué jusqu'à la veille de la décennie 1980-1990 avec la création des plusieurs groupes armés contre le régime d'Hisséine Habré, établi au pouvoir depuis le 7 juin 1982 après avoir éliminé difficilement plusieurs autres mouvements armés (P. Darcourt, 1999). Cette politique de conquête de pouvoir s'est basée sur des stratégies de recrutement des combattants qui constituent la cheville ouvrière de tous les mouvements armés. Dans ces rangs de combattants figurent des enfants engagés dans ces groupes armés. Ces recrutements d'enfants sont sous-tendus par plusieurs facteurs. Fondamentalement, c'est sur le facteur communautaire que la plupart de groupes axent et développent leurs stratégies pour recruter des enfants combattants. C'est auprès des chefs des tribus et communautés que passent les responsables des groupes armés pour expliquer le bienfondé et la pertinence de la création de leur groupe et la nécessité si non le devoir pour ceux-ci de donner leurs enfants pour contribuer à la lutte pour la conquête du pouvoir par la communauté à laquelle ils appartiennent.

Cette stratégie entretenue par les groupes armés consiste à responsabiliser souvent des chefs des communautés qui à leurs tours passent dans les familles à l'effet de les sensibiliser. C'est ces jeux basés sur la manipulation de la fibre communautaire qui a été la véritable stratégie des groupes armés pour recruter un grand nombre des enfants soldats.

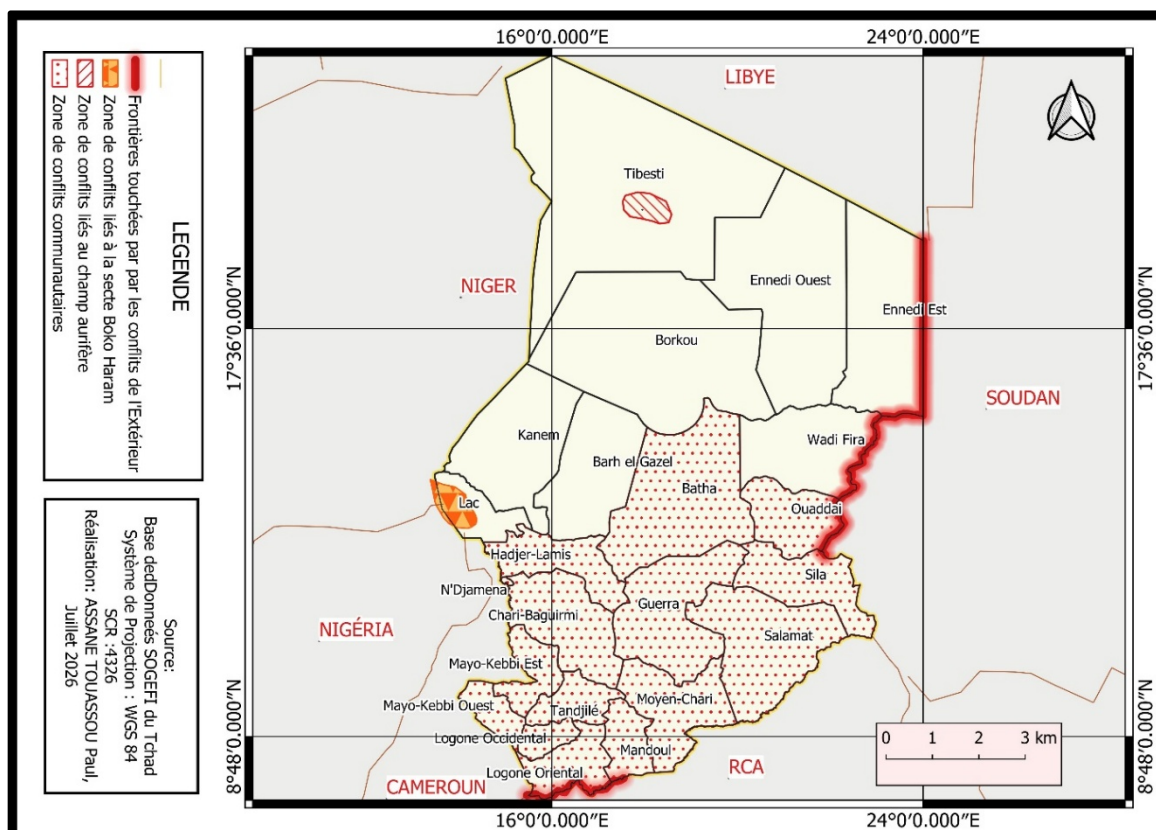
La décennie 2000-2010, qui coïncidait avec le pic du règne du régime d'Idriss Déby a été également celle qui vu naître plusieurs groupes armés ayant à leur sein de nombreux enfants soldats, recrutés dans des conditions similaires que celles des groupes armés cités ci-dessus. Ces "groupes armés communautaires" qui pour la plupart luttent pour la conquête et /ou le contrôle des ressources économiques du pouvoir font du recrutement des enfants un élément fondamental et quelque chose de normal. C'est le motif pour lequel ils ne se soucient guère de conséquences sociales et psychologiques que cela puisse entraîner dans la société. Certaines sources indiquent qu'en contextes de guerre, les belligérants foulent allégrement les dispositions de textes juridiques interdisant le recrutement et ou l'utilisation des enfants dans les champs de combat. Pourtant, ces textes contribuent à mettre fin ou éradiquer le phénomène des enfants soldats au Tchad. Les réponses à ces efforts ont permis de réinsérer socialement un certain nombre des enfants.

Pour y arriver, nous nous proposons de présenter le contexte historique qui a milité en faveur de la création des groupes armés et leurs stratégies de recrutement des enfants soldats à la fin de la décennie 1980-1990. Ensuite, nous allons nous focaliser sur les efforts consentis au niveau national et international à l'effet de lutter contre le recrutement des enfants. Enfin, nous allons décrire les tentatives de réinsertion des certains enfants soldats dans la vie publique et les différentes stratégies qui contribuent à leurs maintiens.

*Corresponding Author: **Mahamat Ibni Bichara**

Maitre-assistant (CAMES), Enseignant-chercheur à l'École Normale Supérieure de N'Djamena, Département de Sciences historiques, Tchad

Carte 1. Cartographie des récents conflits au Tchad



CREATION DES GROUPES ARMES ET ENROLEMENT DES ENFANTS

Cette partie du travail évoque le contexte de création des groupes armés par des chefs de faction sur des bases ethniques, confessionnelles ou régionales. Elle traite également les facteurs de recrutement des enfants dans ces factions et leur utilisation comme combattants souvent en première ligne des combats.

Création des groupes armés

Pour atteindre leurs objectifs les groupes armés se sont d'abord organisés en leurs seins avant de se coaliser. Puisque que chaque groupe a son spécificité, cette organisation s'est faite également de manière différente, variant d'un groupe à un autre.

a-Coalition des groupes armés et chute du pouvoir d'Hisséine Habré

Après avoir chassé Goukouni Oueddei¹ du pouvoir en 1982, Hisséine Habré avec son mouvement dénommé les Forces Armées du Nord (FAN) ont fait face à plusieurs mouvements armés qui tentent de déstabiliser son régime. Cette lutte a continué jusqu'à la veille de son départ du pouvoir où plusieurs groupes armés se sont organisés pour le chasser du pouvoir à l'instar de son prédécesseur. Ces groupes armés sont entre autre :

L'Action du 1^{er} avril, dirigé par le Colonel Idriss Déby qui recrute des combattants en milieu Zaghawa ;

Le MOSANAT (Mouvement du Salut National du Tchad), dirigé par le Colonel Moldom Bada Abbas et dont ses combattants sont issus pour la plupart de la communauté Hadjarai ;

Le CDR (Conseil Démocratique Révolutionnaire) d'Acyl Ahmat Akhabache, ancien ministre des affaires étrangères du GUNT (Gouvernement d'Union Nationale du Tchad) et dont les combattants sont pour la plupart issus de la communauté arabe ;

Le FLT (Front de Libération du Tchad), dirigé par le Commandant Nadjita Beassoumal et qui recrutent dans les régions du Sud du Tchad. En effet, ces groupes armés se retrouvés le 11 mars 1990 à Bamina² en congrès de coalition pour créer un mouvement armé commun à tous dénommé le Mouvement Patriotique du Salut. L'objectif de ces mouvements étant de renverser le régime d'Hisséine Habré et d'instaurer la démocratie³. Mais en réalité, ceux-ci se sont engagés dans une dynamique collective et sur des bases communautaires, ethniques et tribales ont recruté des milliers de combattants issus de ces communautés ci-dessus cités et ont juré à l'issu de leur congrès d'en découdre avec Hisséine Habré (Halimé Boué, 2003). Forts de ces combattants, le MPS a mené plusieurs attaques contre le régime d'Hisséine Habré qui à défaut d'avoir une armée véritablement nationale se base sur ses combattants issus de la communauté Gorane du Nord dont -il est issu. Après avoir remporté plusieurs batailles sur les théâtres des opérations, le MPS s'est emparé du pouvoir le 1^{er} décembre 1990 en chassant les troupes d'Hisséine Habré.

²Une bourgade portant le nom d'un puits située à la frontière Est du Tchad.

³Mahamat Saleh Adoum Djérou, porte-parole du MPS, interview du 18 novembre 1990 sur Radio France Internationale (RFI).

¹Ancien président de la République du Tchad, chef du gouvernement du GUNT.

b-Prise du pouvoir par le MPS et création d'autres mouvements armés

Après la prise de pouvoir en 1990 par le Mouvement Patriotique du Salut, dirigé par le colonel Idriss Déby à l'époque qui a annoncé un régime démocratique fondé sur le renforcement d'un Etat de droit sans que le scénario de la rébellion basé sur la création des groupes armés ne puisse changer de forme ou de logique. C'est ainsi que des mouvements armés ont créés sur les dissidents au régime d'Idriss Déby sur des bases exclusivement tribales et régionales.

C'est ainsi que des groupes armés basés sur des considérations purement ethniques ont vu le jour. Il s'agit de :

Le FAIDT (Front d'Action pour l'Instauration de la Démocratie au Tchad), créé par Kaffine Chadallah et qui recrute ses combattants dans la communauté Hadjarai ;

Le CNR(le Conseil National pour la Résistance), créé en 1992 par le colonel Abbas Koty Yacoub et dont les combattants sont pour la plupart issus de la communauté ZaghawaKobé;

L'ANR(l'Alliance Nationale pour la Résistance),créé le 5 novembre 1995 par le Général Mahamat Garfa et dont les combattants sont pour la plupart issus de la communauté Tama(N'Djamena-hebdo,2003 : 3) ;

Le CSNPD(le Comité du sursaut National pour la Paix et la Démocratie) créé en 1992 par le Lieutenant Ketté Nodji Moise. Ce groupe est basée au Sud du Tchad et recrute beaucoup plus dans les milieux de la communauté Sara(Progrès,1996 :3) ;

Le FARF (le Forum des Alliances pour la République Fédérale), créé par le lieutenant Laoukein Bardé Frisson, recrute également ses combattants dans les communautés du Sud du Tchad ;

Le SCUD(le Socle pour le Changement, l'Unité et la Démocratie) a été créé en octobre 2015 par Yaya Dillo .Ce jeune de la communauté Zaghawa Bilia. Il a recruté des combattants issus de sa communauté et appuyé par des responsables de la garde républicaine ;

Le MDJT (Mouvement pour la Démocratie et la Justice au Tchad) a été créé en août par Youssouf Togoimi .La plupart de ses combattants sont issus de la communauté Gorane Toubou du Tibesti ;

Le MDD(le Mouvement pour la Démocratie et le Développement) est un mouvement armée créé en 1991 par les rescapés et résidus des combattants du FAN d'Hissein Habré. Sa destinée a été confiée à Moussa Medella issus du Lac c'est pourquoi il recrute ses combattants dans cette province où il y opère ;

Le RDL(le Rassemblement pour la Démocratie et les Libertés) a été créé en octobre 2005 par le Capitaine Mahamat Nour Abdelkérime sous les centre de l'ANR.La plupart de ses combattants sont issus de la communauté Tama.

Le MPRDT (Mouvement pour la Paix, la Reconstruction et le Développement du Tchad)est créé en 2005 par Djibrine Dassert et recrutent la plupart de ses combattants dans la

province du Moyen Chari et principalement de la communauté Toumak ;

Le RFC (Rassemblement des Forces pour le Changement)

1.2- Enrôlement des enfants

Parmi ces groupes armés ci-dessus cités plusieurs d'entre eux ont recruté des enfants combattants. Ces enfants recrutés dans ces groupes armés d'obédience ethnique ou confessionnelle, au-delà de leur rôle de combattants jouent un rôle déterminant dans la lutte que ceux-ci mènent contre les régimes qui se sont succédé durant cette période au Tchad. Ils jouent également pour ces groupes armés des rôles tactiques et stratégiques (Jean Hervé JEZEQUEL,2006 :12). Pourtant l'enrôlement des enfants dans les groupes armés est considéré par l'ONU comme une violation grave des droits humains⁴.

Raison pour laquelle ces groupes armés non seulement violent le droit de ces enfants en les recrutant et en les employant comme soldats ou combattant mais entreprennent d'autres stratégies .Ces stratégies consistent à les traumatiser et à les obliger par des moyens coercitifs à regagner leurs rangs et y rester longtemps que cela puisse paraître possible. Mais il faut noter que dans la plupart des cas au Tchad, ces enfants ne sont pas recrutés par la force mais plutôt de leur propre gré et de celui de leurs parents ou de leurs communautés en belligérance avec une autre partie. Cependant, plusieurs facteurs expliquent ces enrôlements des enfants par les parties belligérantes au Tchad

-Les facteurs qui favorisent l'enrôlement des enfants soldats

Plusieurs facteurs expliquent le recrutement des enfants dans les groupes armés ou l'armée loyale d'un régime. On note entre autre des facteurs politiques, ethniques et/ou communautaires, confessionnels etc...

Généralement, ces acteurs, exercent des viols et des violences contre ces mineurs. Ils attaquent des hôpitaux et des écoles en procédant à des enlèvements d'enfants. Au Tchad l'enrôlement des enfants soldats est parfois l'œuvre de la communauté à laquelle sont-ils sont issus. Ces communautés au nom de quelques motifs justifient leur soutien à un chef d'un mouvement armé et lui apportent du coup leur contribution morale, matérielle, financière et même humaine en encourageant l'enrôlement de leurs enfants pour participer à la guerre contre un régime jugé parfois hostile à leur communauté et contre lequel il faut se battre pour le déloger. C'est ainsi que s'organisent la lutte pour le pouvoir au Tchad. A ce sujet, Mahamat Daboubou⁵, enrôlé par le MOSANAT de Maldom Bada Abbas affirme que :

« J'ai regagné les rangs du MOSANAT en 1988 à l'âge de 15 ans. C'était un engagement qui me paraît raisonnable en ce sens qu'à cette époque où une intense pression s'exerçait sur ma communauté à cause de la dissidence du Lieutenant Moldom Bada Abbas contre le régime d'Hissein Habré .Nous étions 5 jeunes dont les âges varient entre 14 à 16 ans à quitter notre village pour regagner la rébellion car presque tous les villages de la communauté Kenga sont devenus invivables à

⁴Le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant adopté le 17 juillet 1999

⁵Mahamat Daboubou, ancien enfant combattant, entretien du 22 juillet 2024 à N'djamena

cause des exactions des troupes des FAN contre la population. Pendant plusieurs jours plusieurs personnes sont exécutées et d'autres emprisonnées pour motifs qu'ils seraient parents de Maldom. Surtout les jeunes constituaient la principale cibles des FAN.»

Dans le même ordre d'idée, et justifiant son engagement dans l'action du 1^{er} avril 1989 comme un acte de normal, Youssouf Nahar Moustapha⁶ de la communauté Zaghawa ajoute que :

« Dans notre village en 1989, aucun jeune ne peut y vivre car tous les membres de notre communauté sont pourchassés, torturés et exécutés dans des conditions ignobles et inhumaines. Tous les villages avoisinants ont été vidés et c'était "le sauve qui peut". C'est dans ces conditions très difficiles que nous avons quitté moi, mon cousin et mon petit frère pour regagner le MPS en territoire soudanais. J'étais âgé à cette époque de 16 ans. »

Selon humanrightswatch, le front uni pour le changement de Mahamat Nour Abdelkerim serait le groupe armé qui a recruté le plus grand nombre d'enfants soldats durant la décennie 2000 et 2010. Elle le confirme dans son rapport ainsi que suit : « *Le 26 avril 2006, les chercheurs de Human Rights Watch ont constaté que des enfants étaient présents parmi les quelques 250 rebelles FUC détenus dans une seule concession murée, avec une cour de terre battue et deux cellules à la Gendarmerie nationale de N'Djamena.* »

Ces propos justifient que tous les enfants soldats ne sont pas enrôlés de force. Souvent c'est pour des raisons d'ordre politique, confessionnel ou régional. Parfois ce sont les mêmes personnes influentes des groupes ethniques qui sensibilisent les familles et les poussent à envoyer leurs enfants combattre contre un tel ou tel régime. Ils leur miroitent souvent une situation meilleure après la victoire où ils pourront gagner des avantages matériels, financiers et hautes positions dans l'armée. Le phénomène des enfants soldats n'est pas l'apanage des groupes armés mais aussi de l'armée dite régulière qui dans certains contextes conflictuels est obligée de recruter des enfants soldats auprès des communautés qui leurs sont alliées face à d'autres. Plusieurs rapports des organisations internationales ont fait état de la présence des enfants dans les rangs de l'armée gouvernementale. Il s'agit d'Amnistie Internationale, Human Rights Watch, UNICEF etc...

Ce phénomène s'accroît lorsque cette armée fait face à des attaques des mouvements armés qui lui font perdre beaucoup d'hommes et de matériels. C'est ainsi que de 1989 à 2010, ces organisations signalent une présence massive des enfants soldats au sein de l'armée loyaliste. A ce sujet Human Rights Watch, citant les sources des officiers tchadiens affirme dans son rapport ce qui suit :

« Selon un autre officier de l'ANT qui a participé à des activités de recrutement et qui est actuellement déployé avec ses troupes dans une zone de ligne de front de l'Est du Tchad, des civils ont été recrutés en masse, dans les villages Zaghawa et Goran de la région de Borkou-Ennedi-Tibesti, au Nord du Tchad à l'automne 2006, à une époque où les forces du gouvernement subissaient des pertes terribles sur le champ de bataille. Des

recrues ont été rassemblées et rapidement organisées en unités, dotées d'uniformes et d'armes et déployées en cercles concentriques pour assurer la défense autour de N'Djamena. Des enfants de 14 ans seulement ont été incorporés dans les forces armées, dans le cadre de ces campagnes hâtives pour grossir les effectifs humains. »

Face à ces graves violations de droit des enfants au Tchad et partout ailleurs dans le monde, la communauté internationale s'est fortement mobilisée pour la protection des enfants qui se trouvent de force ou de gré dans les théâtres des combats entre les belligérants.

EFFORTS CONSENTIS ET LUTTE CONTRE LE RECRUTEMENT DES ENFANTS

Dans le cadre de la lutte contre les violences exercées sur des mineurs et dans le souci de protéger les enfants soldats, une dynamique a été mise en place la communauté internationale à l'effet d'obliger les parties impliquées afin de protéger ces enfants soldats. C'est ainsi que plusieurs dispositions découlant de certains instruments juridiques ont été prises à cet effet d'une part d'empêcher le recrutement et ou l'enrôlement des enfants et de les protéger contre toute forme de violence commises par les parties en conflit d'autre part.

L'arsenal juridique

Plusieurs instruments ont été élaborés pour protéger les enfants de cette situation. Ces instruments émanent en partie du droit humanitaire issu du droit de Genève. Dans cet arsenal nous notons entre autre :

- La convention relative au droit de l'enfant du 20 novembre 1989, celle-ci se prononce sur la situation des enfants en situation de conflit ;
- Le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l'enfant concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination adopté le 17 juillet 1999. Ce protocole précise l'âge de 18 ans comme âge minimal d'engagement des enfants et oblige les Etats à élaborer un plan d'action en vue de l'élimination de ce phénomène ;
- La conférence des chefs d'Etats et des gouvernements de l'organisation de l'unité africaine adoptée en juillet 1999 ;
- La déclaration d'Alger dans laquelle les participants s'engagent à lutter contre les formes d'exploitation des enfants et de mettre fin au phénomène des enfants soldats ;

La charte africaine du droit et du bien-être de l'enfant adoptée à Addis-Abeba en 1990 et entrée en vigueur le 29 novembre 1999 qui fixe l'âge minimal de 18 ans à la participation des enfants.

Aussi, conformément à ces textes qui encadrent la politique internationale de protection des droits des enfants, le Tchad a consenti également des efforts considérables à l'effet de répondre à cette politique.

Efforts consentis par l'Etat tchadien et les organisations internationales

Au regard de ces graves violations de droits des enfants commises par des groupes armés et les forces loyalistes, la communauté internationale a obligé ces parties et

⁶Youssouf Nahar Moustapha, ancien enfant combattant, entretien du 22 juillet 2024 à N'Djamena

principalement l'armée régulière à appliquer les dispositions de ces instruments juridiques afin de protéger les enfants. Compte tenu des pressions de la communauté internationale et au regard de ces instruments juridiques de lutte contre le phénomène de recrutement des enfants, le gouvernement tchadien a consenti des efforts à l'effet de redorer son blason. Ces efforts sont visibles et peuvent se résumer ainsi que suit :

Le Tchad a signé un Plan d'action avec les Nations Unies, afin de mettre fin à l'utilisation d'enfants dans les forces armées et de sécurité. C'est ce qui a permis au gouvernement d'entreprendre des actions dans ce sens en faveur des enfants soldats. Il s'est engagé dès 2010 à arrêter le recrutement des enfants soldats au sein de 'l'armée nationale'. Il a aussi conduit entre février et août 2013 des inspections dans tous les districts militaires au Tchad avec l'aide des Nations Unies, afin de vérifier que la directive était respectée.

Au niveau de l'Armée Nationale Tchadienne, grâce aux efforts fournis par la France, le gouvernement tchadien a signé un accord avec l'UNICEF le 9 mai 2007 en vue de la démobilisation des enfants soldats présents dans celle-ci et dans les groupes armés qui l'ont intégré. Au-delà des efforts consentis par les différents gouvernements de la République du Tchad, il faut noter également celles de la communauté internationale et les ONG. En effet, cette communauté internationale a joué également un rôle très important dans le cadre de la protection des enfants soldats au Tchad. Aux rangs desquelles il y a l'UNICEF, le HCR, le bureau pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le PAM, la Force internationale de protection dans l'Est du Tchad, la France, les Etats-unis etc..

Ces efforts ont permis à ces institutions de participer activement à la politique de réinsertion de ces enfants soldats, arrachés de force ou de gré de leurs parents et qui se sont retrouvés dans les champs de bataille comme des chaires à canon. Plusieurs enfants soldats qui ont été fait prisonniers par les parties en conflits ont été remis souvent à ces organisations onusiennes pour leur prise en charge. C'est ainsi que certains enfants, faits prisonniers ont été récupérés par l'UNICEF et remis à leurs parents soit envoyés dans les centres de réinsertions socioéducatives⁷. C'est le cas du centre de réinsertion et de réhabilitation des enfants de Koundoul, créée en 1961 et situé à 20Km de la capitale N'Djaména. Ce centre spécialisé dans la prise en charge et la réinsertion des enfants à accueillie pendant les trois dernières décennies plusieurs milliers d'enfants soldats en vue de leur insertion dans la société⁸.

Conclusion

En sommes, il faut noter qu'au Tchad les groupes armés et les forces gouvernementales dans leur lutte pour la conquête du pouvoir ou à le conserver, procèdent à des recrutements massifs des enfants soldats sans aucun respect des instruments juridiques internationaux. Les recrutements de ces enfants soldats se font sur des considérations communautaires, tribales et parfois confessionnelles. Aussi, cette étude a-t-elle permis de mettre en évidence plusieurs facteurs qui ont favorisé le recrutement massif des enfants soldats dans les forces armées

et les groupes rebelles au Tchad. Mais en dépit des efforts consentis par la communauté internationale et les différents gouvernements qui se sont succédé au Tchad durant cette période contre le recrutement des enfants soldats, le phénomène est loin d'être vaincu. Il est entretenu et favorisé par des communautés, des chefs rebelles et certains responsables de l'armée gouvernementale à l'effet de conquérir le pouvoir.

NOTES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Anna M, 2016, « Kourouma, auteur engagé dans l'histoire. L'enfant soldat, un grand "quelqu'un" obligé au témoignage » dans interfrancophones, N°7, nouvelles formes de l'engagement dans les littératures francophones, (Alexandro Constantini, éd), pp 50-59 .
- Archives sonore, RFI (Radio France Internationale) , 1990.
- Human Rights Watch, 2007, rapport, 'les enfants soldats dans les conflits armés au Tchad.
- Ishmael Beah, 2008, 'Le chemin parcouru, Mémoire d'un enfant soldat, Presse de la cité, 276 P.
- Jean Hervé JEZEQUEL, 2006, 'Les enfants soldats d'Afrique, un phénomène singulier ', Revue 20^{ème} siècle, revue d'Histoire, N° 89, janvier-mars.
- Jean Manuel Larialde, 2006, cahier de recherche sur les droits fondamentaux, 'réponse du droit international sur la question des enfants soldats 65-75.
- Kourouma.A, 2000, 'Allah n'est pas obligé' 'Seuil, Paris, pp : 34-67.
- Le quotidien 'le Progrès', du 21 février 1996 P.3.
- Marion .Achard et Yann Dégruel, 2018, 'TAMBA L'enfant soldat' Delcourt, 112 P.
- Nations-Unies, 2010, rapport intitulé « réhabilitation des enfants soldats au Tchad ».

Liste des enquêtes

N°	Nom et prenom	Sexe	Age	Statut social	Dans et lieu d'entretien
01	Mahamat daboubou	M	49	Militaire démobilisé	Entretien du 22 juillet 2024 à N'Djamena
02	Youssef nahar moustapha	M	50	Policier	Entretien du 27 juillet 2024 à N'Djamena
03	Halime boue	F	50	Général de Brigade	Entretien du 25 juillet 2024 à N'Djamena
04	Ratou yacoub	M	51	Militaire démobilisé	Entretien du 12 juillet 2024 à N'Djamena
05	Adrien mallo	M	65	Membre fondateur du MPS	Entretien du 20 juillet 2024 à N'Djamena
06	Ndjépat Edouard	M	67	Agent du centre de réinsertion socioéducative de Koundoul,	Entretien du 12 septembre 2024 à N'Djamena .
07	Issa harba	M	30	Ancien enfants soldats, combattant du groupe armé CNT de Aldjounéidi,	Entretien du 22 septembre 2023 à N'Djamena.
08	Siame sidi	F	32	Ancien enfants soldats, combattant du groupe armé CNT de Aldjounéidi,	Entretien du 19 juillet 2024 à N'Djamena
09	Hassan sibero	M	31	Ancien enfants soldats	Entretien du 26 juillet 2024 à N'Djamena
10	Labit sinine	M	32	Ancien enfants soldats	Entretien du 28 juillet 2024 à N'Djamena

⁷Ndjépat Edouard, agent du centre de réinsertion socioéducative de Koundoul, entretien du 12 septembre 2024 à N'Djamena .

⁸Issa Harba, ancien enfants soldats, combattant du groupe armé CNT de Aldjounéidi, fait prisonnier par l'armée régulière et remis au centre de Koundoul, entretien du 22 septembre 2023 à N'Djamena.